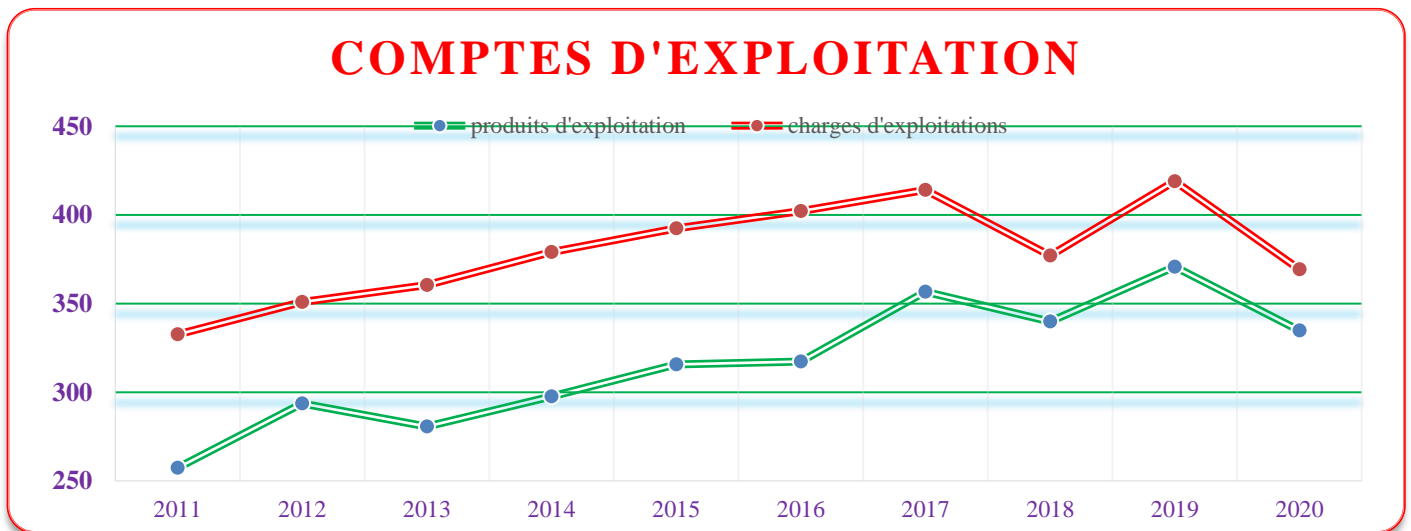


Projet de budget 2021 2022

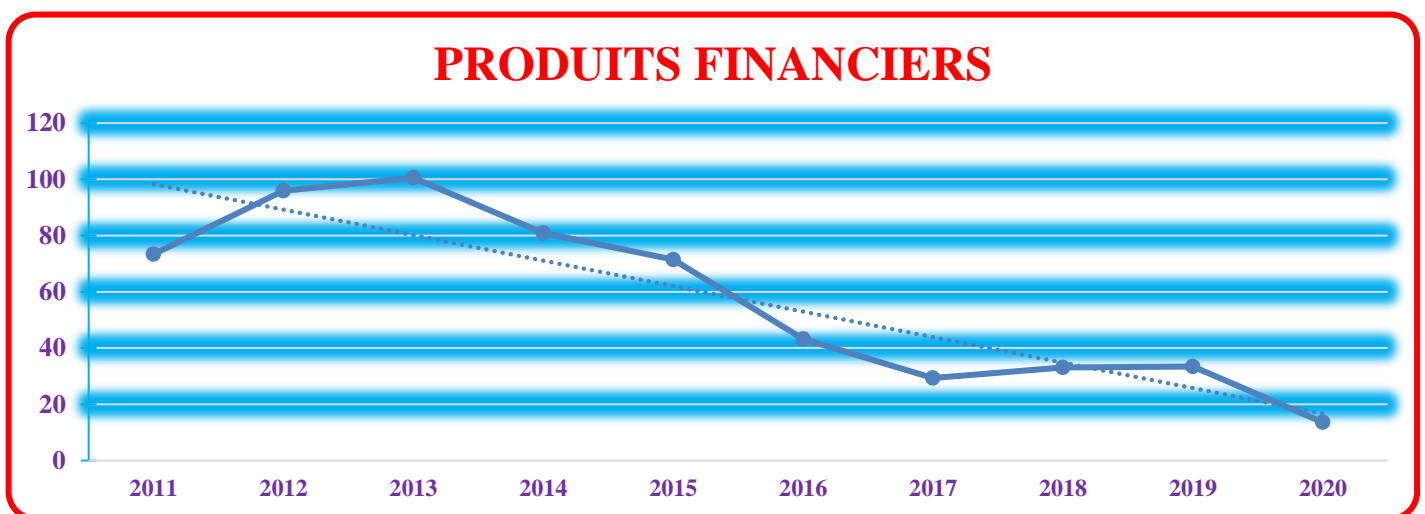
En 2019/2020, comme en 2018 /2019 le siège départemental de l'OCCE92 a clôturé avec un déficit alors que l'association (ensemble siège départemental et coopératives) est largement excédentaire. Ces déficits successifs du siège font suite à quelques années excédentaires. Nous avons des réserves, mais nous ne souhaitons pas continuer comme cela.

Voici quelques explications sur les raisons de ces déficits :

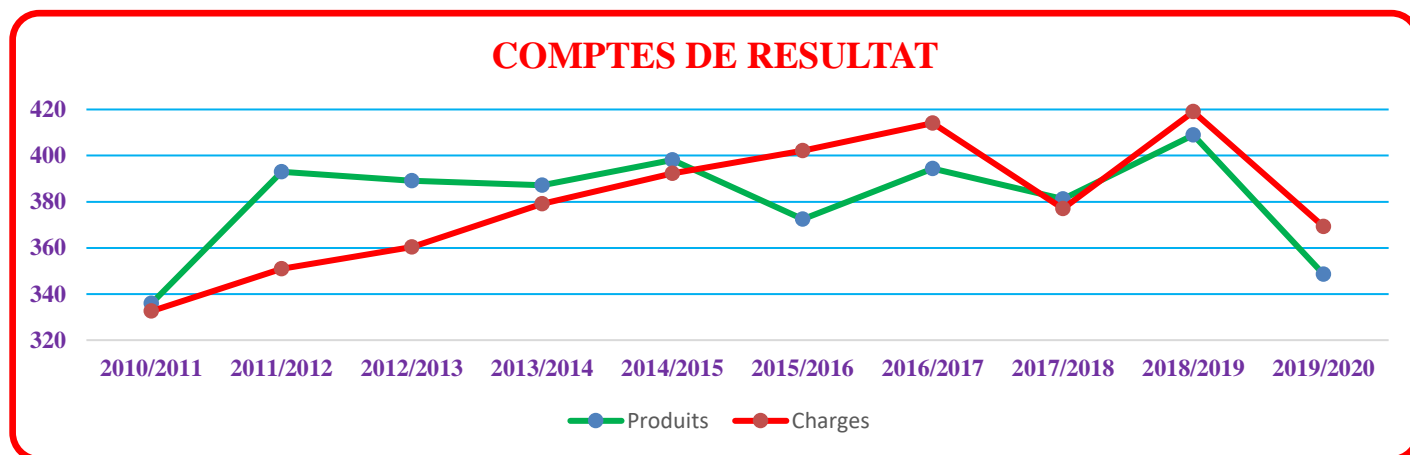
1) On constate que les charges d'exploitation sont plus élevées que les produits



2) Pour compenser la mutualisation a permis d'équilibrer les comptes sans trop augmenter la cotisation, mais comme vous le voyez les rendements des produits financiers se sont effondrés



3) Nous avons réduit les charges de 419K€ en 18/19 à 378K€ en 19/20 mais les produits ont également baissé de 412K€ à 362K€ (baisse des taux d'intérêt) d'où le déficit de 16K€ en 2019-2020.



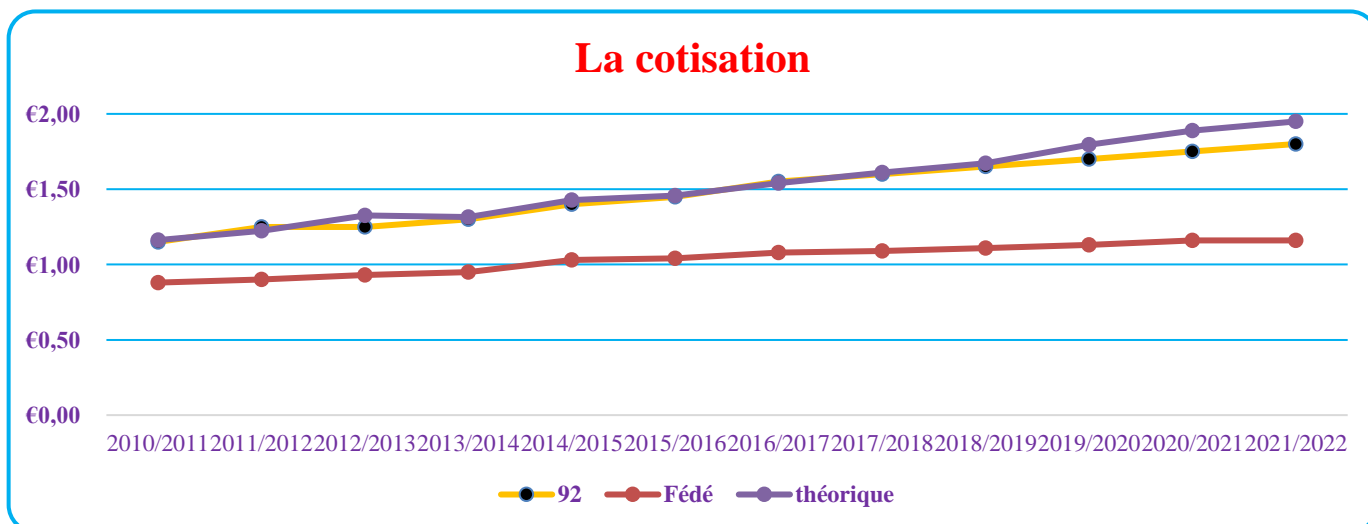
4) la cotisation est le seul revenu du siège départemental, les produits financiers sont aléatoires,

Sur le tableau ci-dessous

En jaune la cotisation demandée de notre département

En rouge la cotisation fédérale

En violet la cotisation théorique celle qui suit le coût de la vie



5) Cotisation 2021/2022

Plusieurs propositions :

- 1) Diviser le déficit par le nombre de coopérateurs $16K\text{€}/159000 = 0,10\text{€}$ d'augmentation soit une cotisation à 1,85€
- 2) Rattraper le coût passer directement à 1.95€ soit 0,20€ d'augmentation
- 3) Une augmentation plus douce 0,05€ d'augmentation et passer à 1,80€

Le Conseil d'Administration propose cette dernière solution **1,80€**, pour information la médiane des cotisations de tous les départements est de 1,95€ et la médiane de l'Île de France est de 1,82€

Le CA recherche d'autres fonds, entre autres une demande de subvention de fonctionnement a été sollicitée auprès de toutes les communes du département, (nous avons déjà des réponses positives) et auprès de partenaires pour nos actions autour du cinéma, afin de réduire les charges sans que cette réduction de charge soit au détriment des coopératives (conserver nos actions, le volume de l'aide aux projets, ...).

6) Budget prévisionnel 2021/2022

2021 / 2022 Budget Prévisionnel					
Cotisations reçues	286 200,00 €	76,16%	Fonctionnement siège	12 000,00 €	3,06%
Produits financiers	10 000,00 €	2,66%	Salaires et charges	41 000,00 €	10,46%
Assurances	43 000,00 €	11,44%	Impôts	4 500,00 €	1,15%
Subvention	3 000,00 €	0,80%	Dotations aux provisions	15 000,00 €	3,83%
Report /subv./projets		0,00%	Autres	11 500,00 €	7,66%
Produits de cession	9 000,00 €	2,39%	Cotisations versées	183 300,00 €	46,78%
Produits autres	8 600,00 €	2,29%	Assurances	44 500,00 €	10,72%
Solidarité	16 000,00 €	4,26%	Vie fédérale	3 000,00 €	0,77%
Produits exceptionnels		0,00%	Animations & actions	25 000,00 €	6,38%
Total Produits	375 800,00 €	100,00%	Achats de produits	5 000,00 €	1,28%
			Compte de dotation	4 000,00 €	1,02%
			Retour aux coops	15 000,00 €	3,83%
			Solidarité avec les coops	12 000,00 €	3,06%
			Total Charges	375 800,00 €	100,00%
Cotisation demandée					
part AD 92	1,80 €		incompressible	72 500,00 €	
part fédération	1,16 €		statuaire	230 800,00 €	
	0,64 €	35,56%	vie coopérative	49 000,00 €	